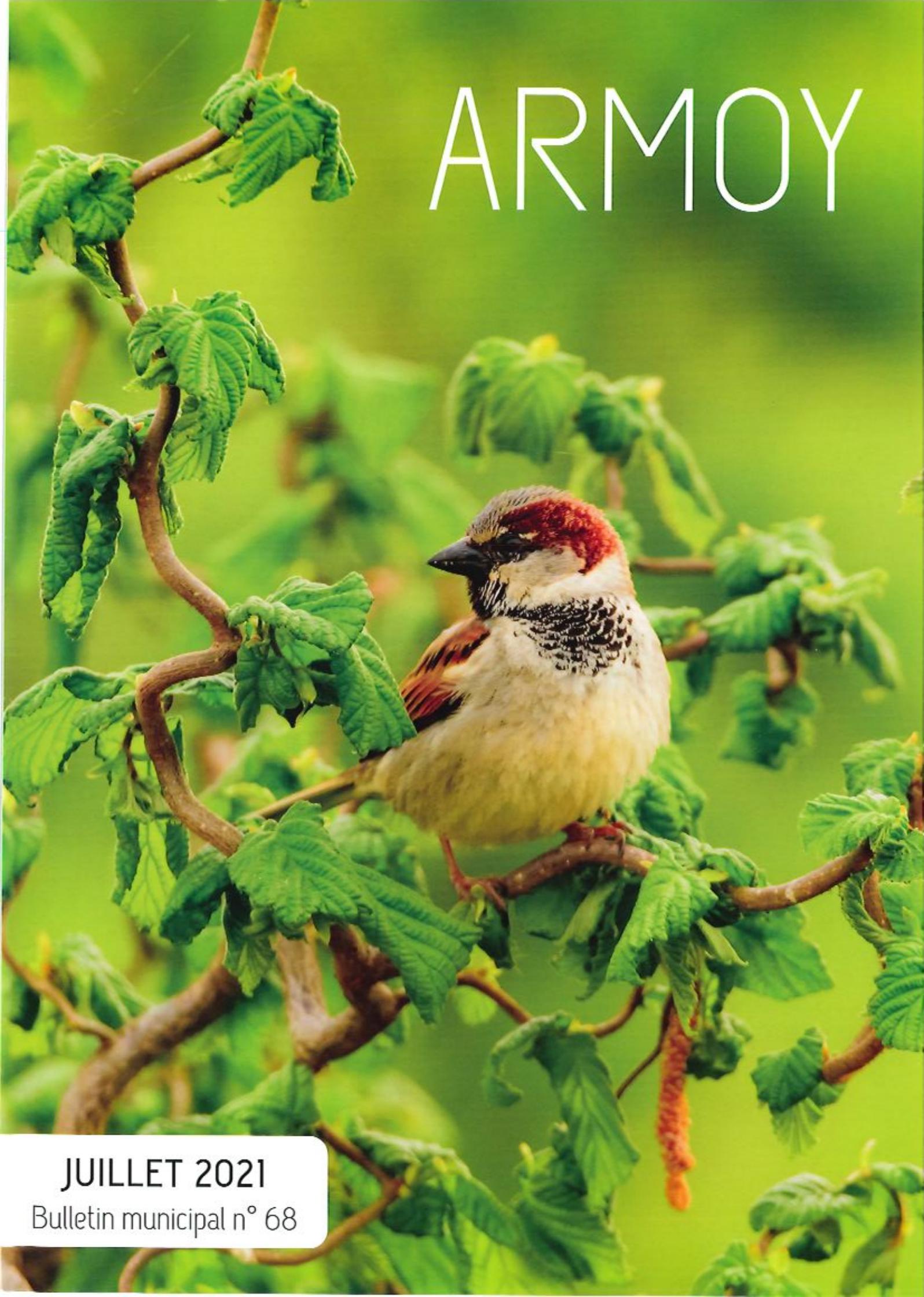


ARMOY

A close-up photograph of a small sparrow perched on a branch. The bird has a reddish-brown head, a black and white speckled throat, and a white body with brown wings. It is surrounded by vibrant green leaves and a small, reddish, elongated flower or seed pod hanging from the branch. The background is a soft, out-of-focus green.

JUILLET 2021

Bulletin municipal n° 68



Édito...

Chères habitantes et chers habitants,

Nous avons traversé une crise sanitaire sans précédent qui a impacté nos vies quotidiennes. Durant notre première année de mandat malgré le contexte, nous avons pu maintenir les perspectives que nous avons lancées.

- Au plus fort de la pandémie le CCAS a toujours été présent pour répondre aux besoins de nos aînés les plus vulnérables, au travers de contacts réguliers. Nous avons pu détecter que certains d'entre eux nécessitaient des aides personnalisées. A la demande du CCAS plusieurs dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ont été constitués par l'assistance sociale.
- Les études liées à la limitation de vitesse à la traversée du village sont dès à présent terminées. Le cabinet GTR en charge du dossier nous a adressé ses conclusions et doit maintenant avoir l'aval de la commission départementale des infrastructures routières pour commencer les travaux.
- Suite à un rapport de vérification d'aires et d'équipement de jeux établi par la société Alpes Contrôles, nous avons été amenés à modifier les emplacements des jeux pour les enfants car les distances entre eux n'étaient pas réglementaires. La mise en place d'une clôture autour des jeux nous a été demandée pour protéger les abords de l'aire à cause du parking à proximité. Nous en profiterons pour changer des éléments vieillissants de certains jeux. Les travaux doivent commencer prochainement.
- Le projet de la construction d'une nouvelle mairie évolue. Une étude de faisabilité a été réalisée par un architecte de manière à avoir un descriptif sommaire des travaux et une approche financière. La complexité ou certaines spécificités du projet a justifié le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution du dossier d'appel d'offre.
- Le dépôt du permis de construire est prévu pour début 2022. La future mairie devrait être opérationnelle fin 2024.
- Une refonte du site internet de la commune était nécessaire de manière à intégrer de nouvelles fonctionnalités et améliorer son référentiel. Le site sera opérationnel en août.
- Le conseil municipal après avoir délibéré a émis par 11 voix pour et 3 contre un avis favorable sur la demande d'adhésion de la commune de Publier à Thonon Agglomération.
- Les gens du voyage se sont installés sur leur terrain fin mai.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable été.

Patrick BERNARD

SOMMAIRE

> Page 2

EDITO

> Pages 4-8

COMPTE-RENDUS - BUDGET

> Page 9

THONON AGGLO

> Pages 10-13

ENVIRONNEMENT

> Pages 14-15

TRAVAUX

> Pages 16-18

VIE MUNICIPALE

> Page 19

COUPS DE GUEULES

> Pages 20-23

VIE ASSOCIATIVE

> Pages 24-25

SANTÉ

> Page 26

CCAS

> Pages 27-29

PAGE JEUX - COMMERCE - ÉTAT CIVIL

> Page 32

INFOS PRATIQUES

INFOS

- Mairie : 202, route du Bois de la Cour
- Heures d'ouverture : Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h (valable jusqu'au 1^{er} septembre)
- Tél. 04 50 73 95 74 - Fax 04 50 73 98 57
- Mail : mairie@armoy.fr - Site : www.armoy.fr
- Permanences du maire : sur rendez-vous

> Directeur de la publication :

Patrick Bernard

> Comité de rédaction :

Céline Marclay, Martine Abdoun,
Agnès Hubert, Philip Larcher,
Martine Sieger

> Création et impression :

Fillion Imprimerie

Le saviez-vous ?

Armoys petit village niché au cœur du Chablais classé (239^e) dans le top 500 au niveau national et 2^e village du Chablais où il fait bon vivre.

Petit village bien animé dont les habitants même s'ils sont sur plusieurs plateaux se rencontrent dans nos commerces, nos manifestations et ne sont jamais en panne d'idées nouvelles.

Ces rencontres, de toutes générations confondues, donnent lieu évidemment à d'interminables discussions, à des échanges enrichissants, qui font que nos habitants aiment tant à se retrouver.

Dès que cette pandémie sera dernière nous, le village retrouvera toutes ses activités sans crainte, ses repas avec nos aînés, avec nos mères de famille, notre festival de théâtre, les manifestations de toutes nos associations qui donnent tant de vie à notre commune.



COUPE DES PINS AU STADE

Qu'il me soit permis d'apporter quelques éléments de réponse aux habitants.

J'ai en effet procédé à l'abattage des pins jouxtant les vestiaires du terrain de football. L'inclinaison de ceux-ci était telle qu'ils risquaient de tomber à tout moment.

La sécurité était inexistante à proximité des vestiaires et y abriter les jeunes n'était pas recommandé en cas de chute de ces arbres. A plusieurs reprises de grosses branches étaient déjà tombées sur le toit de ces derniers.

De plus, avec la multiplication de tempêtes et des sécheresses estivales, l'enracinement de ces arbres devenait de plus en plus fragile.

L'objectif était tout simplement d'éviter un accident parmi les utilisateurs de ces vestiaires.

Le maire

LA BOÎTE À IDÉES !

Dans le souci que nos concitoyens puissent eux aussi participer pleinement à la vie de notre village, le service communication, avec l'accord du Maire et de son conseil municipal, a décidé de créer "UNE BOÎTE À IDÉES".

Cet outil de communication entre les habitants et les élus est destiné à recueillir les "idées" issues du terrain. Il s'agit d'un outil de concertation de proximité, de participation citoyenne.

Chacun d'entre vous pourra y déposer ses idées par écrit soit en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie située à l'extérieur du bâtiment, soit par mail à l'adresse mail armoyvillage@gmail.com.

Toutes vos idées seront les bienvenues, nous ne pouvons vous promettre qu'elles seront réalisées, mais nous pouvons vous assurer qu'elles seront toutes examinées avec la plus grande attention.

*A vos stylos !
Merci à tous*

Un Souhait ?

Une idée ?

Une remarque ?



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021**Domaine et patrimoine
Régularisation foncière - Route de l'Ermitage**

Le projet d'aménagement du Hameau de l'Ermitage a été approuvé en séance du conseil municipal du 2 septembre 2014. Cet aménagement avait pour objectif principal de réhabiliter les espaces de vie du hameau et de sécuriser la circulation des véhicules et le déplacement des piétons. Au vu des documents d'arpentage et de l'emprise des travaux réalisés, il convient de régulariser l'acquisition de détachements de parcelles, à titre gratuit : Parcelle AB479 route de la Chavanne superficie : 0a30ca

**Allénations
Cession à l'amiable de la parcelle AB 89**

Les propriétaires riverains de la parcelle cadastrée AB 89 sont intéressés par l'achat d'une partie chacun de cette parcelle d'une superficie totale de 0a 52ca située à l'Ermitage, appartenant à la commune d'Armoay.

Le Conseil Municipal, considérant que ce terrain ne sera jamais exploité par la commune, décide, à l'unanimité, de le céder au prix de 8 euros le m² la parcelle AB89.

**Locations
Bail commercial Boucherie d'Armoay**

Par acte sous seing privé dressé le 18 février 2011, la commune d'Armoay a donné à bail à la société "Boucherie d'Armoay" un local commercial sis 3565 Chef-lieu.
Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives commençant à courir le 15 février 2011. Ce bail commercial doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la conclusion d'un nouveau bail commercial avec la société "Boucherie d'Armoay" avec une prise d'effet à compter de sa signature, pour une durée de neuf années entières et consécutives pour l'exploitation dans les locaux communaux de son activité de boucherie.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxe fixé à 9 396 euros.

**Aménagement du centre village
Destruction muret - Abattage tilleul**

Dans le cadre du projet immobilier du centre village, la commune a l'opportunité d'élargir le trottoir afin de sécuriser les déplacements piétons dans ce secteur, sous réserve de procéder à l'abattage du tilleul situé dans l'emprise des travaux et de détruire le muret existant. Au regard de l'enjeu de sécurité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire abattre le tilleul et détruire le muret.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021****Budget Principal
Approbation du compte administratif
et du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Section de fonctionnement :

• Dépenses	713 236,94 €
• Recettes	921 194,39 €
• Résultat de l'exercice (excédent)	207 957,45 €
• Résultat d'exécution N-1 (excédent)	890 255,50 €
• Résultat de clôture (excédent)	1 098 212,95 €

Section d'investissement

• Dépenses	136 562,39 €
• Recettes	145 305,39 €
• Résultat de l'exercice (excédent)	8 743,00 €
• Résultat d'exécution N-1 (excédent)	148 759,59 €
• Résultat de clôture (excédent)	157 502,59 €
• Solde des restes à réaliser (déficit)	- 35 250,00 €

Résultat cumulé (excédent) 122 252,59 €

**Budget Principal
Affectation du résultat - Exercice 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement, de la façon suivante :

• Section de fonctionnement :	1 098 212,95 €
• Section d'investissement :	0,00 €

**Budget Principal
Budget primitif - Exercice 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2021 dont :
La section de fonctionnement présente :

• Un montant total de dépenses arrêté à 1 473 403,00 €
• Un montant total de recettes arrêté à 898 775,00 €

Soit un suréquilibre de 574 628,00 €.

La section d'investissement est équilibrée à 1 105 974,00 €.

**Finances locales
Taxes locales 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2021 de la façon suivante :

• Taxe Foncier Bâti	20,89 %
• Taxe Foncier Non Bâti	36,60 %

A noter, la loi de finances prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A partir de cette année, la commune va percevoir en compensation de la perte de recette, le produit du foncier bâti du département.

Le transfert de la part départementale à la commune suppose donc que pour cette année 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspondre au taux communal 2020, soit 8,86 % majoré de 12,03 % (taux départemental Haute-Savoie 2020), soit 20,89 %. Le transfert est parfaitement neutre pour les contribuables.

Finances locales

Subventions aux associations

AS ARMOY – LE LYAUD	2 000.00
AS COMMUNALE DE CHASSE	200.00
AS PARENTS D'ELEVES	1 500.00
AS FESTIVAL DE THEATRE	400.00
COMITE DES FETES	300.00
FOYER RURAL CULTUREL	2 000.00
GOUTTES DE VIE	700.00
ECHO DU HAUT CHABLAIS	300.00
MUTAME	78.00
PERRI FUN GLISS	188.00

Bâtiments communaux

Approbation du projet de construction d'une nouvelle mairie

Monsieur le Maire,
 Informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de construire très rapidement une nouvelle mairie ; le dimensionnement de l'actuel équipement est insuffisant. Ce projet répond aussi à un souci d'amélioration du service au public. Plusieurs réunions de travail se sont tenues pour définir les contours des besoins. Une étude de faisabilité et un descriptif sommaire des travaux ont été réalisés par l'atelier F'SARL.

ESTIMATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT H.T. :

- Etudes	17 283,00 €
- Travaux.....	1 184 400,00 €
- Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique	160 130,00 €
- Acquisition foncière.....	0,00 €

Total = 1 361 813,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Département CDAS – 25 %.....	340 453,00 €
- Région Bonus relance – 30 %.....	408 544,00 €
- Etat DETR – 20 %.....	272 363,00 €
- Autofinancement – 25 %.....	340 453,00 €

Total = 1 361 813,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le lancement de l'étude pour la construction d'une nouvelle mairie ;
- Approuve le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme du dit projet pour un montant estimatif de 1 361 813 euros H.T.

Domaine et patrimoine

Local paroissial – Convention d'occupation

Monsieur le Maire,
 RAPPELLE que l'association diocésaine occupe un local situé dans un bungalow (type Algeco) situé au chef-lieu, parking sous l'église. La dernière convention signée est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Il convient de conclure une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de conclure une convention avec l'association Diocésaine, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la mise à disposition d'un module pour les activités de la paroisse dans les conditions définies dans la convention, à savoir une durée de 3 ans et un loyer annuel de 150 euros.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Cimetière communal

Révision des tarifs du cimetière - Année 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, FIXE les prix des différentes concessions comme indiqué dans le tableau ci-après qui remplace toutes délibérations tarifaires précédentes :

Pleine terre, durée 30 ans, le m ²	220 €
Caveau, durée 30 ans, le m ²	260 €
Columbarium case double (construction 1993) durée 30 ans	541,64 €
Renouvellement de la concession, durée 30 ans	200,00 €
Columbarium case double (construction 2020) durée 30 ans	550,00 €
Renouvellement de la concession, durée 30 ans	200,00 €

Il est rappelé que les concessions pleine terre sont de 2 m², les caveaux de deux places de 3 m² et les quatre places de 4 m².

Précise que les tarifs relatifs à la vente des caveaux sont les suivants :

Caveau 2 places (construction en 2016)	1 197,82 € HT
Caveau 2 places (construction en 2020)	1 403,33 € HT

Finances communales

Demande de subvention - Mise aux normes aire de jeux

Les vérifications réalisées par un bureau de contrôle sur l'aire de jeux située à côté de la Mairie ont fait apparaître des anomalies et défauts auxquelles il y a lieu de remédier. La proximité du parking est un des éléments de risques relevé ainsi que l'épaisseur du revêtement de sol.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel pour remédier à ces irrégularités est le suivant :

Dépenses HT	7 168,95 €
Recettes	7 168,95 €
(CDAS relance région 2 870€ / autofinancement 4 298,95€)	

Intercommunalité

Adhésion de la commune de Publier à Thonon Agglomération

Suite à la délibération du 26 octobre 2020 du conseil municipal de Publier demandant le retrait de la commune de Publier de la communauté de communes du Pays d'Evian et de la vallée d'Abondance et son adhésion à la communauté d'agglomération Thonon Agglomération, Thonon Agglomération, par délibération en date du 6 avril 2021, a accepté cette demande dans le cadre de la procédure dite de "retrait-adhésion".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 contre, a émis un AVIS FAVORABLE sur la demande d'adhésion de la commune de Publier à la communauté d'agglomération Thonon Agglomération acceptée par délibération du conseil communautaire du 6 avril 2021.

Elargissement trottoir centre village

Il est rappelé que dans le cadre du projet immobilier du centre village, la commune a l'opportunité d'élargir le trottoir afin de sécuriser les déplacements piétons dans ce secteur. Cet aménagement nécessite l'abattage du tilleul situé dans l'emprise des travaux. Monsieur le Maire rappelle qu'un rapport de l'ONF de 2008 constatait l'altération de l'arbre par des champignons et préconisait d'enlever tout le bois mort.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser une nouvelle expertise, de saisir la commission environnement avant toute prise de décision et de consulter la population.



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir, il existe trois principaux types de recettes, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

- La section d'investissement comporte

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours...)
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions, le fonds de compensation de la TVA. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Montant voté
011	Charges à caractère général	209 626 €
012	Charges de personnel	139 380 €
014	Atténuations de produits	12 000 €
65	Autres charges de gestion courante	378 620 €
66	Charges financières	27 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 500 €
022	Dépenses imprévues	50 000 €
012	Virement à la section d'investissement	610 510 €
042	Opérations d'ordre entre section	43 767 €
TOTAL		1 473 403 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2020. Néanmoins, la loi de finances prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A partir de 2021, les communes percevront en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

Le transfert de la part départementale aux communes suppose donc qu'en 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties corresponde au taux communal 2020 (8,86 %) majoré de 12,03 % (taux départemental Haute-Savoie 2020), soit 20,89 %.

Le transfert est parfaitement neutre pour les contribuables.

Chap	Libellé	Montant voté
013	Atténuations de charges	3 550 €
70	Produits des services	12 958 €
73	Impôts et taxes	619 612 €
74	Dotations et participations	212 955 €
75	Autres produits gestion courante	49 000 €
77	Produits exceptionnels	700 €
002	Résultat reporté	1 098 213 €
TOTAL		1 996 988 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Montant voté
20	Immobilisations incorporelles (études)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	42 000 €
21	Immobilisations corporelles	229 630 €
23	Immobilisations en cours	547 500 €
16	Remboursements d'emprunts	44 379 €
020	Dépenses imprévues	20 000 €
Restes à réaliser 2020		222 465 €
TOTAL		1 105 974 €

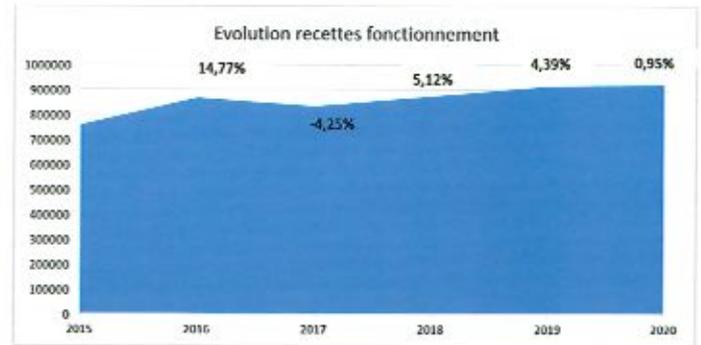
Les projets d'équipements et de travaux (chapitres 20 21 23 du tableau ci-dessus) portent essentiellement sur les domaines suivants :

Réhabilitation commerces	21 000 €
Acquisition appartement chef-lieu	165 000 €
Réfection chaussée route de l'Ermitage	16 000 €
Panneaux signalisation	9 600 €
Sécurisation aire de jeux	16 000 €
Construction nouvelle mairie	500 000 €
Réhabilitation bâtiment salle polyvalente	47 500 €
Sécurisation chef-lieu	47 500 €

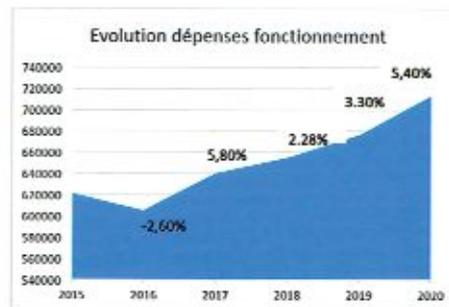
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Montant voté
13	Subventions d'investissement	27 894 €
10	Dotations - Fonds divers - Réserves	79 086 €
021	Virement de la section de fonctionnement	610 510 €
040	Opérations d'ordre entre sections	43 767 €
001	Solde d'exécution positif reporté (n-1)	157 502 €
	Restes à réaliser 2020	187 215 €
	TOTAL	1 105 974 €

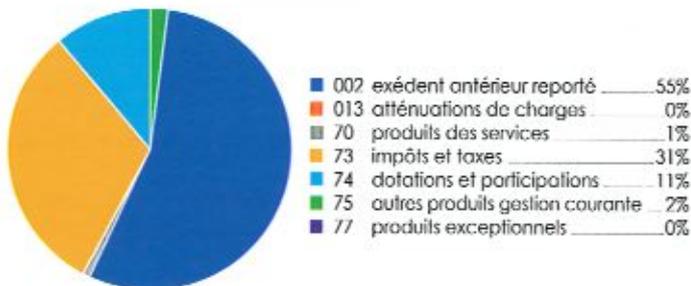
ÉVOLUTION RECETTES FONCTIONNEMENT



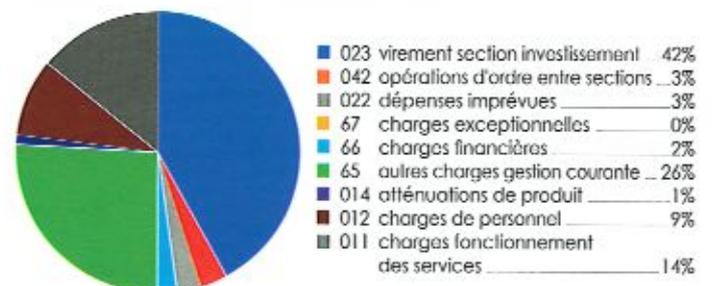
ÉVOLUTION DÉPENSES FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



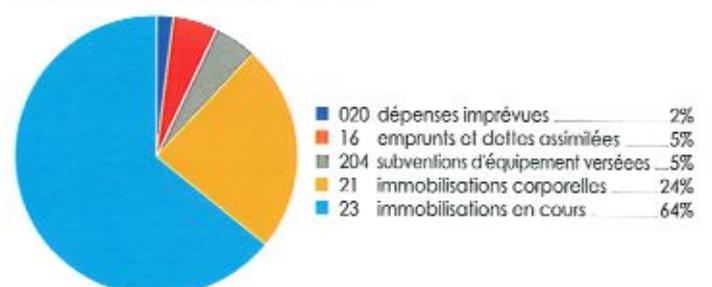
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



RECETTES INVESTISSEMENT 2021



DÉPENSES INVESTISSEMENT 2021



NATURE DES RECETTES

NATURE DES RECETTES	MONTANT
001-Solde d'exécution d'inv. reporté	157 502,00 €
021-Virement de la section de fonct	610 510,00 €
13 - Subventions d'investissement	27 894,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	79 086,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	43 767,00 €
Total général	918 759,00 €

DÉPENSES

DÉPENSES	MONTANT
020 Dépenses imprévues	20 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	44 379,00 €
204-Subventions d'équipement versées	42 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	210 630,00 €
23 - Immobilisations en cours	547 500,00 €
Total général	864.509,00 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES ARMOY - LE LYAUD (SIVOM)

78, rue des Voigères - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 97 84 - Fax 04 50 70 56 53

SÉANCE DU 16 MARS 2021

COMPTE DE GESTION 2020 - ADOPTION

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - ADOPTION

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Compte Administratif	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		37 345,83		164 111,19		201 457,02
Opérations de l'exercice	786 184,74	872 563,24	99 874,52	155 643,00	886 059,26	1 028 206,24
TOTAUX	786 184,74	909 909,07	99 874,52	319 754,19	886 059,26	1 229 663,26
Résultats de Clôture		123 724,33		219 879,67		343 604,00
Résultats Définitifs		123 724,33		219 879,67		343 604,00

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Comité Syndical :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :
23 724,33 € en section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté)
100 000 € en section Investissement à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement)
- décide d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 soit 219 879,67 € en section d'investissement à l'article 001 (Excédent d'investissement reporté).

BUDGET PRIMITIF 2021 - ADOPTION

Le Comité Syndical adopte le budget Primitif du Syndicat Intercommunal, pour l'exercice 2021, comme suit :

Section de fonctionnement :

En recettes : 920 000,00 Euros
En dépenses : 920 000,00 Euros

Section d'investissement :

En recettes : 461 400,00 Euros
En dépenses : 461 400,00 Euros

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS) AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Le Comité Syndical :

- APPROUVE l'ensemble des projets d'Investissement ;
- SOLLICITE le concours financier du Conseil Départemental de Haute-Savoie et demande des Aides au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité ;
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes d'aides correspondantes et à signer tous les documents s'y rapportant.

CONTRIBUTION À LA CAISSE MUTUELLE DE PRÉVOYANCE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Comité Syndical décide d'allouer une contribution d'un montant de 195,00 € à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales.

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

TARIFS ANNÉE 2021/2022

Le Comité Syndical reconduit les tarifs pour la nouvelle année scolaire 2021/2022 :

Le prix du repas de cantine scolaire à 5,00 € ;
La ½ h de Garde-Périscolaire à 1,50 € ;
La séance d'Aide aux Devoirs à 4,50 €.

CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LE FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD

Le comité syndical renouvelle la mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire au Foyer Rural Armoiy-Le Lyaud et maintient une participation aux frais de 1,75 € l'heure.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR L'INSTALLATION DU SELF

Le président informe le comité syndical du dispositif du self et de son bon déroulement. Cette mise en place ne présente que des avantages :

- les enfants ont du choix, ils mangent à leur rythme et sortent plus tôt (tout le monde est sorti de la cantine à 12 h 45) ;
- le personnel est satisfait car le passage des enfants est beaucoup plus fluide qu'avant ce qui engendre beaucoup moins de bruit dans la salle ;
- les enfants apprennent l'autonomie en se servant et en débarrassant leur plateau.

Cet été, 2 poubelles de plus grande contenance seront mises en place pour qu'à la rentrée, les enfants participent au tri (alimentaire + emballage).

RÉNOVATION DE LA TOITURE

Le président informe le comité syndical que la première partie des travaux de la toiture s'est bien déroulée (avec un surcoût de 8514 € TTC pour l'habillage de planches de rive suite à pourriture sous la lôle). La 2^e partie des travaux se fera en juillet-août.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le président informe du nouveau projet des lignes directrices de gestion qui visent à formaliser la politique RH de la collectivité (en matière d'emploi, de formations et de déroulement de carrière).



RATTACHEMENT DE LA VILLE DE PUBLIER

l'accord du Conseil communautaire de Thonon Agglomération.

En octobre 2020, le Conseil municipal de Publier avait formulé le souhait de se retirer de la Communauté de communes du Pays d'Evian - Vallée d'Abondance (CCPEVA) pour rejoindre Thonon Agglomération. Il a pris acte lundi 29 mars dernier des impacts financiers et organisationnels d'une telle décision et a maintenu son souhait d'adhésion. La communauté d'agglomération était à son tour invitée à se positionner officiellement ce mardi 6 avril sur cette demande, à l'aune du document d'incidence établi. Le conseil communautaire, réuni à Margencel, a donné son accord.

DE NOUVELLES SYNERGIES À L'APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES

Avec plus de 7 200 habitants, la commune de Publier constitue la 3^e ville du Chablais en termes de population, après Thonon-les-Bains et Evian-les-Bains. Principalement tournée vers l'ouest, celle-ci est pleinement intégrée dans l'aire urbaine du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais. Publier aspire à s'inscrire dans des politiques publiques plus intégrées et plus proches de ses besoins dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de l'habitat, de la politique de la ville et de la cohésion sociale, ou encore d'une mobilité pensée dans le cadre d'un bassin de vie qui voit la plus grande partie des publiérains se rendre quotidiennement au sein de la ville centre.

Cette volonté d'adhésion s'inscrit dans la continuité à des multiples relations intercommunales déjà existantes entre Publier, Thonon-les-Bains et les communes voisines, affirmées à travers leurs adhésions à des syndicats tels que le SERTE (assainissement), le STOC (déchets), le SYMAGEV (gens du voyage) ou encore le SIAC (aménagement du Chablais). Du point de vue de Thonon Agglomération, cette adhésion serait un réel catalyseur qui étayerait les réflexions stratégiques qui vont être lancées prochainement autour de la définition du projet de territoire, d'un pacte financier et fiscal renouvelé, et d'un pacte de gouvernance.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Afin d'estimer les impacts de sa demande de rattachement à l'agglomération, la Ville de Publier a élaboré, avec l'appui de cabinets spécialisés, un "document d'incidence" de l'opération. Cette étude complète, finalisée en mars dernier, détaille les effets que celle-ci aurait sur les ressources, les charges, l'organisation et le personnel des deux intercommunalités concernées. Document non obligatoire lors du lancement de la démarche, la commune a souhaité le mener à bien en conséquence de dispositions parues postérieurement au lancement de sa procédure.

Pour la CCPEVA, ces travaux ont mis en évidence que la baisse de ressources fiscales (professionnelles principalement), induite par le départ de Publier, serait sup-

portable, car compensée en grande partie par une moindre contribution de la CCPEVA et de ses communes au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et des charges de gestion dues à la population de Publier. La pression fiscale des ménages serait allégée, tandis que celle sur les entreprises pourrait ne pas évoluer, selon les décisions qui seraient prises avant le 15 avril par l'agglomération. La CCPEVA demeurerait, après le départ de Publier, dans une position la situant dans la moyenne des équilibres financiers des intercommunalités de sa strate.

Pour Thonon Agglomération, les ressources issues de la fiscalité professionnelle seraient mises à profit d'un pacte financier et fiscal permettant de compenser la contribution renforcée au FPIC pour les communes et l'intercommunalité, ainsi que les baisses de DGF des communes.

OBJECTIF : UN RATTACHEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2022

Cette procédure de retrait-adhésion est encadrée par le Code général des Collectivités territoriales, qui fixe les étapes et délais de sa mise en œuvre. Après Publier et l'agglomération, c'est à présent au tour des 25 communes de se positionner officiellement à la suite.

Une fois le Préfet en possession de l'ensemble des avis des communes, il lui reviendra de réunir alors la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale), qui devra donner un double avis sur la demande de départ et sur celle d'adhésion. Le Préfet prendra alors une décision finale. Les mois restants seront dédiés à la préparation technique à cette intégration qui, si elle doit s'effectuer, ne pourra se faire qu'un 1^{er} janvier afin de tenir compte des effets fiscaux de ce rattachement.

ALLER PLUS LOIN ?

Ce rapprochement souhaité de la Ville de Publier interroge sur le fond la carte intercommunale. Cette demande a permis de lancer, sous l'égide du SIAC, un travail de fond des 3 intercommunalités du Chablais qui, s'il devait aboutir, aurait pour mission de lancer le travail pour qu'il soit opérationnel au mandat prochain.

**Chacun d'entre nous peut agir sur l'environnement, même chez soi !
Voici quelques pistes que vous pouvez suivre pour protéger la nature.**

PLANTATION EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Certaines propriétés riveraines ou voisines de croisements, virages ou points dangereux, peuvent être frappées de servitudes destinées à assurer une meilleure visibilité (article L114-1)



FAITES VOTRE COMPOST

Afin de diminuer vos poubelles, vous pouvez composter tous vos déchets verts. Vous en retirerez un avantage de taille : de l'engrais pour votre jardin !

Pour un compost de qualité, vous pouvez l'alimenter de déchets verts, comme les épluchures de vos fruits et légumes, et de déchets bruns (feuilles mortes, sciures ou copeaux de bois). Ce bon équilibre entre les matières azotées et les matières carbonées est le secret d'un compost réussi.

Le compost doit être arrosé régulièrement à l'eau de pluie et bien aéré : pensez à le brasser de temps en temps ! Si votre compost est en bonne santé, il ne créera aucune mauvaise odeur. Si c'est le cas, ajoutez des déchets bruns et brassez-le. Si au contraire il est sec et qu'il ne produit pas de chaleur, arrosez-le d'eau de pluie.

Lorsque votre compost a un aspect de terreau,
il est prêt !

[source : consoglobe.com]

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage.

C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

- Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses,... **EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIÉS.**
- Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ... ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8 h à 20 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.**

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12 h et 14 h et après 19 h.



Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.



UN JARDIN PARTAGÉ À ARMOY !

La commission Environnement projette de créer un jardin partagé. Elle souhaite mettre à disposition pour les personnes qui ne possèdent pas de terrain un petit coin de verdure pour qu'ils puissent cultiver.

Avant d'amorcer les démarches administratives pour la réalisation de ce projet nous souhaiterions connaître les habitants intéressés par ce concept.

Nous vous invitons à contacter la mairie ou envoyer un e-mail à : armoyvillage@gmail.com.

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Sauf restrictions sanitaires, une journée dédiée à l'environnement se tiendra à Armoiy le dimanche 12 septembre 2021. Cet évènement sera double :

- Le matin, de 9 h à 12 h 30 :

- De 9 h à 11 h : journée annuelle de nettoyage de la commune (plusieurs circuits de petits groupes de personnes seront proposés) afin de ramasser les déchets qui jonchent et polluent notre belle campagne. La possibilité de se préinscrire sera proposée et encouragée, mais n'interdira pas la participation en dernière minute.

- De 11 h à 12 h 30 : tri ludique et analyse pédagogique des déchets collectés. A cette occasion, des explications seront fournies sur la vie de ces déchets et leurs conséquences sur notre environnement et notre santé (activité ouverte à tous et surtout aux enfants).

- L'après-midi, de 15 h à 16 h 30 : conférence sur le thème de l'eau avec l'intervention de 2 associations :

- "L'Association pour la Sauvegarde du Léman" (ASL), représentée Jean-Marcel DORIOZ, éminent scientifique et ancien directeur de recherche à l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement).

- "Water Family : du flocon à la vague", représentée par Gregory TOURREAU (hydrobiologiste et plongeur).

Au travers de ce grand thème, nous parlerons du Léman, des rivières affluentes comme la Dranse qui jouxte notre commune, des lacs d'altitude et des glaciers menacés malgré leur situation, afin de mieux appréhender les conséquences probables du réchauffement climatique actuel. Nous verrons comment, au niveau individuel, par des comportements simples, nous pouvons agir pour réduire la pollution plastique et chimique dans ces eaux et protéger la biodiversité du bassin lémanique. Comme le public, les élèves de l'école primaire d'Armoiy-Le Lyaud seront invités à poser leurs questions à nos 2 intervenants.

A noter également que différentes associations ou instances publiques, en lien avec l'environnement, vous proposeront de venir les découvrir et d'échanger autour de leur stand d'exposition.

Parlez-en autour de vous et venez nombreux.

L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) est une association franco-suisse, de référence scientifique, apolitique, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Elle compte actuellement quelque 4'000 membres. Son bureau principal est situé à Genève.

Créée en 1980 pour sauvegarder la qualité des eaux du bassin lémanique, l'ASL agit concrètement sur le terrain à travers ses différentes actions :

- Maîtrise des plantes invasives du type "renouées" (encore un fléau d'origine asiatique..) en zone littorale

- Actions ponctuelles de ramassage de déchets sauvages avec des groupes ou des collectivités
- Participation à Net'Léman - le grand nettoyage du lac organisé par l'ASL.

Elle sensibilise les habitants de tout le bassin lémanique par des campagnes d'information, l'organisation de colloques, des webinaires, des expositions, des publications disponibles sur le site internet (asleman.org), etc... Elle propose un vaste programme d'activités destinées aux jeunes (camps d'été sur un ou plusieurs jours, excursions sur le lac et au bord des rivières, interventions en classe...). Elle s'implique dans les politiques publiques et participe à l'élaboration de lois. L'ASL est notamment intervenue pour obtenir l'interdiction des phosphates dans les produits de lessive. Elle incite à des mesures d'assainissement et de protection de la biodiversité dans le bassin lémanique.

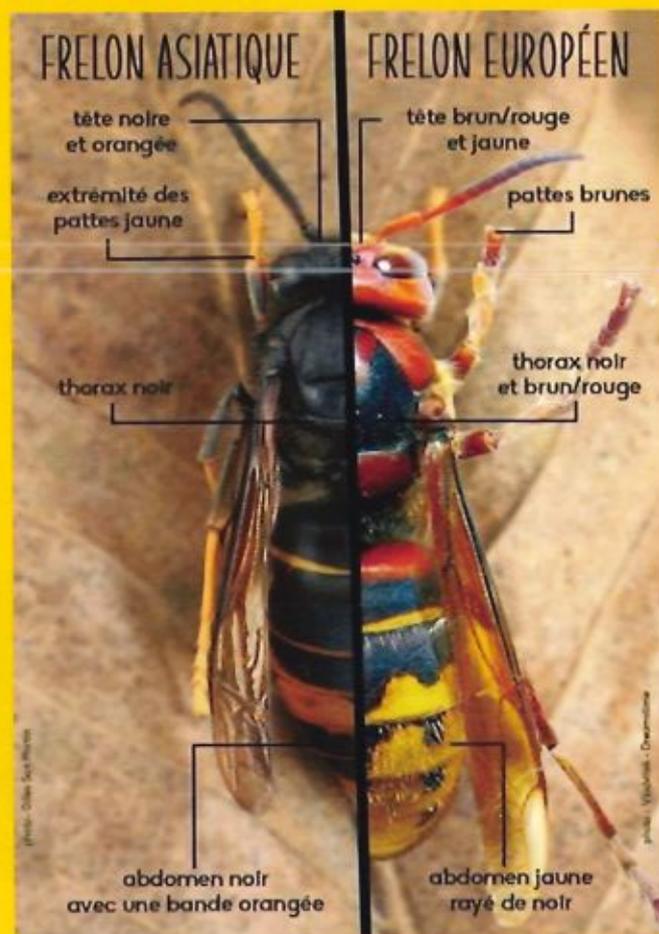


Photo de groupe avec les bénévoles engagés aux Eaux-Vives lors de Net'Léman 2018.

582 km² surface du lac = 90 000 terrains de football	8 300 km linéaire de rivières d'avalant le Léman	309 m profondeur maximale du lac = la tour Eiffel (324 m avec l'antenne)
200 km périmètre du lac = 2 jours et 2 nuits de marche intensive	11,4 années temps de résidence moyen d'une goutte d'eau dans le lac	150 m profondeur moyenne du lac = la hauteur du jet d'eau de Genève
43 % des espèces végétales invasives autour du lac sont des renouées	1 000 000 de personnes utilisent le lac qualitativement	50 000 kg de plastique entrent dans le lac chaque année
60 % des plastiques dans le Léman sont des poussières de pneus	0,001 mm - la taille des nanoplastiques	14° lac dont la profondeur moyenne est la plus élevée au monde

"Water Family : du flocon à la vague" (waterfamily.org) est une organisation française dont la mission est d'éduquer à la préservation de l'eau, de notre santé et de l'ensemble du vivant. Depuis 2009, elle développe notamment des programmes pédagogiques complets pour les scolaires (du primaire à l'université), les entreprises, les collectivités, les organisateurs d'événements, les professionnels du tourisme et des sports nature et plus largement, pour tout citoyen désireux d'agir ou simplement de s'informer ; le tout avec une approche d'éducation positive et une valorisation des bonnes pratiques. Elle compte dans ses rangs plus de 150 ambassadeurs sportifs, artistes et scientifiques. Elle sensibilise plus de 20'000 jeunes chaque année. Elle forme et accompagne plus de 1'000 professionnels.

65 % d'eau dans le corps humain. L'eau potable est essentielle pour notre santé !	1 % d'eau douce disponible sur Terre (97 % d'eau salée et 2 % d'eau douce non disponible)	2 MILLIARDS d'humains dans le monde souffrent de non accès à l'eau potable
---	---	--

LE FRELON ASIATIQUE**Un peu d'histoire**

Il est admis maintenant qu'une femelle fécondée a été introduite sur notre territoire en 2004 dans un lot de poteries venant de la région de Shanghai. L'invasion est exponentielle, les nids étant multipliés par 10 chaque année. Tout le territoire est maintenant impacté.

(3000 nids détruits en Ille et Vilaine au 31 août 2020).

Biologie du frelon asiatique

Après avoir passé l'hiver la femelle fondatrice *Vespa velutina* va sortir tôt dès les premiers beaux jours (février/mars) pour construire un nid primaire à proximité d'un point d'eau. En même temps elle pond et élève des larves d'ouvrières jusqu'à ce que celles-ci prennent le relais. En général la colonie abandonne ce nid primaire pour s'installer en hauteur pour se développer en volume et en nombre. (Environ 3000 individus en fin d'été). C'est en octobre et novembre que la colonie va élever plusieurs dizaines d'autres fondatrices qui pourront s'étendre sur le territoire l'année suivante. Ces jeunes fondatrices vont quitter le nid à la fin de l'automne et passer l'hiver à l'abri (litière de feuilles, tas de bois...)

Il est primordial de détruire les nids avant l'envol des fondatrices courant novembre.

Comportement du frelon asiatique

En comparaison avec notre frelon européen qui n'est agressif que si on bouscule son nid, le frelon asiatique lui est très vindicatif. Il suffit de s'approcher à 5 mètres de son nid pour déclencher une attaque collective en nombre (500 à 1000 en fin de saison). Ils sont capables de suivre longtemps l'intrus. La prudence est de mise car avec un dard lisse de 5 mm ils piquent en rafale. Une tenue classique d'apiculteur est inefficace. Les attaques sur le voile provoquent des projections de venin, c'est pourquoi les professionnels ont des lunettes.

Si le nid est haut (8/10 m) il est souvent sans danger et repéré qu'à la chute des feuilles. Mais attention des spécialistes constatent une modification de comportements car en absences de prédateurs on trouve maintenant des nids secondaires très bas (arbustes, abri de jardin. Sous les tuiles...).

Il est très sensible aux vibrations alors attention au moment des tontes de pelouses et des tailles d'arbres. Il faudra avoir le réflex d'observer très tôt en saison les mouvements d'insectes inhabituels dans votre jardin.

Reconnaître les nids de frelons asiatiques

Le nid primaire ressemble à un nid de guêpes avec lequel la confusion est possible sauf que la fondatrice est plus foncée.

Le nid secondaire se différencie par une entrée latérale au lieu qu'elle soit à la base comme pour le frelon local.

Lutter contre le frelon asiatique

Un quadruple enjeu apicole, environnemental, santé et sécurité publique.

- En période d'élevage le frelon est à la recherche de protéines, il impacte les pollinisateurs dont l'abeille domestique.
- La prédation sur les pollinisateurs peut impacter la biodiversité locale et la production des fruits et légumes.
- La colonie peut s'avérer dangereuse lors d'attaques collectives : les hommes et les animaux pouvant être une menace.
- Amateur de protéines animales on le trouve sur les marchés sur les étals de poissons.

Ce qu'il faut faire

Signaler le nid ou la présence d'insectes à la mairie ou sur le site signalé ci-dessous en indiquant vos coordonnées et la localisation précise du nid avec photos si c'est possible.

Ce qu'il ne faut pas faire

Intervenir soi-même.

La destruction du nid doit être réalisée par un professionnel.

Le piégeage ne peut être envisagé que de février à

début mai car seules les fondatrices vespa vélutina sont sorties d'hibernation. Après cette période l'impact sur les insectes locaux est majeur.

La vigilance est l'affaire de tous

Tous les passionnés de nature sont des observateurs de choix : les randonneurs, les pêcheurs, les chasseurs, les agriculteurs, les apiculteurs, les photographes, les jardiniers, les pilotes de drones, les cyclistes, les cavaliers ...

Il suffit d'avoir un regard informé sur un détail qui nous interpelle.

Départements	Signalements reçus	Signalements d'insectes confirmés frelons asiatiques	Signalements de nids confirmés frelons asiatiques	Taux de destruction
Ain	243	31	36	80%
Savoie	82	26	10	100%
Haute-Savoie	64	7	3	100%

Bilan des signalements en Auvergne Rhône-Alpes saison 2020 pour trois départements

En juillet 2020 le canton de Genève signale la présence confirmée de frelons asiatiques à Plainpalais.

Le 8 août destruction d'un nid à Bossey (près de la frontière Suisse).

Fin octobre 2020 présence confirmée d'un nid à 15/20 m à Brenthonne.

La Haute-Savoie s'organise avec le syndicat d'apiculture depuis plusieurs années avec la mise en place d'un réseau d'une vingtaine de référents frelons asiatiques afin d'avoir une réactivité optimale.

Jean-Luc Rodriguez
Technicien Sanitaire Apicole
Référent Frelon Asiatique



LE FRELON ASIATIQUE





NID PRIMAIRE



NID SECONDAIRE

SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

Les travaux réalisés

RÉFECTION DU PARVIS DE LA GROTTTE AU CENTRE DU VILLAGE



MISE EN PLACE D'UN ABRIS BUS AU CENTRE DU VILLAGE



VESTIAIRES DU CLUB DE FOOT

Les vestiaires sont flambants neufs. Merci aux bénévoles du club qui se sont chargés de le repeindre.



Les projets de travaux

RÉFECTION DE LA VILLA SANSONNET



Réfection garde corps, bandeaux, sous-plafond.
Reprise étanchéité extérieure fenêtre du toit.
Ré-agréage nez de marche escalier.



Aurélie Peschet

Conseillère en immobilier
06 43 21 62 67
aurelie.peschet@provimo.fr
www.provimo.fr



Thonon les bains et ses alentours







LES PRODUCTEURS
DE

Nos Fermes du Chablais

VOUS ACCUEILLENENT DANS LEUR MAGASIN AU

• 1633 Route des Blanches à Allinges •

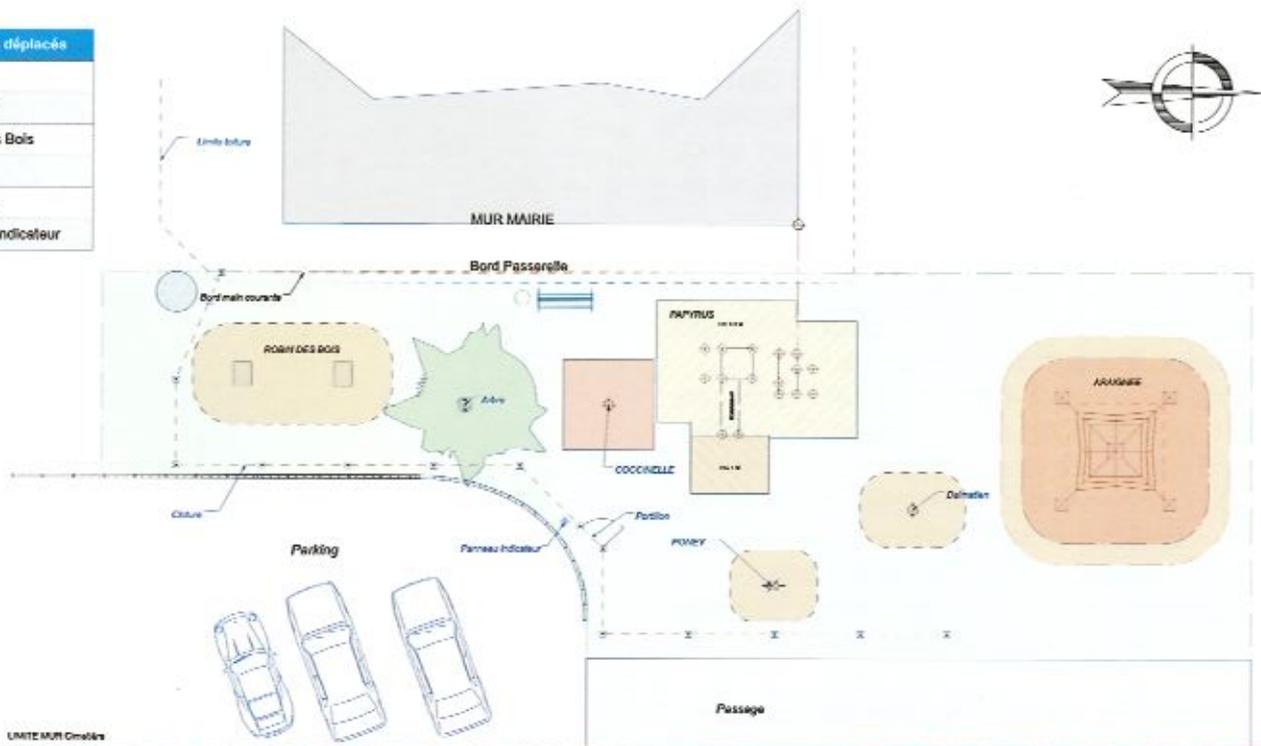
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 H À 19 H

04 90 14 43 24 / 09 63 59 43 24
fermeschablais@hotmail.com
www.nosfermesduchablais.fr



RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE JEUX (MAIRIE)

N°	Éléments déplacés
1	Banc
2	Corbelle
3	Robin des Bois
4	Poney
5	Araignée
6	Panneau indicateur



1. Ajout des barrières
2. Changement des copeaux amortissants
3. Déplacement des éléments (suivant tableau)
4. Mise en place de grillage pour empêcher l'accès sous la passerelle accès PMR

REPRISE DE LA VOIRIE AU NIVEAU DES CHICANES

Route de l'Ermitage, sur le plateau de Lonnaz.



MODIFICATION DE LA VITRINE DE LA SUPÉRETTE VIVAL

Les 2 panneaux vitrés A et B seront démontés. 2 murettes seront réalisées, tablette incluse. Des nouveaux vitrages seront installés sur ces murettes.



SITUATION ACTUELLE



SITUATION FUTURE

FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique des travaux vont avoir lieu durant l'été sur notre commune.

- Déroulage et raccordement au réseau télécom, interventions ponctuelles sur chambres et poteaux existants.

Plus d'infos concernant la fibre sur :

<https://fibre.syane.fr>

Des travaux sont également prévus sur le réseau Orange.

- Réhaussement de plusieurs chambres et réparations dans certains secteurs.

CANTINE - SELF

De plus en plus d'enfants mangent à la cantine, il a donc fallu trouver une solution pour fluidifier le passage au réfectoire. Les maires d'Armoiy et du Lyaud ont jugé qu'un self serait la meilleure réponse face à ce problème.

Plusieurs modules sont disponibles et les enfants se servent eux-mêmes. Ils mangent à leur rythme et peuvent sitôt le repas terminé, profiter de la cour de récréation libérant ainsi leur place.

La cantine reçoit ainsi moins d'enfants dans une salle où l'ambiance est plus calme et plus détendue aussi bien pour eux que pour le personnel.

Les modules du self sont composés de plateaux, couverts, verres, point froid, point chaud, fontaine à eau, les corbeilles de pain servies à table.

Cela permet à l'enfant d'apprendre à se gérer, mais toujours encadré par le personnel de la cantine.

Les petits quant à eux sont toujours servis à table.



RECENSEMENT FRONTALIERS

Chaque année, le canton de Genève octroie une compensation financière au département de la Haute-Savoie pour les travailleurs frontaliers. Le Conseil Départemental reverse aux communes concernées une partie de cette compensation, proportionnellement au nombre de frontaliers recensés.

Sont concernées les personnes domiciliées à Armoiy, travaillant dans le canton de Genève de nationalité Suisse ou ayant la double nationalité (suisse et française).

Vous recenser en mairie est important pour permettre à la commune de percevoir la compensation genevoise (fond frontalier) et n'a aucune incidence sur votre imposition en France.

Les fonds frontaliers sont primordiaux, ils permettent à la commune de mener à bien de nouveaux projets dans l'intérêt de tous les Armoysiens.

Pics

Chauffage - Sanitaire

ARMOY

Paul Leroy - 06 61 81 73 43 - pleroy.pics@gmail.com



Valérie & Stéphane Henriot
3516 Chef-Lieu 74200 ARMOY



Tél. : +33 (0)4 50 73 94 55
resa@echodesmontagnes.fr
www.echodesmontagnes.fr



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La crise sanitaire qui perdure nous a empêché à nouveau de célébrer en communion ce moment historique qui mit fin à l'une des périodes les plus meurtrières de l'Histoire, partout dans le monde.

Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts, en comité restreint, par le Maire et quelques membres de son conseil municipal en mémoire de tous ceux qui, par leur sacrifice, ont mené la France à la victoire.

Le 8 mai 1945 est une date historique, d'abord parce que les combats ont cessé, et qu'elle est également le symbole de la victoire du monde libre, face à l'oppression, la dictature, le nazisme, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Aujourd'hui encore, nous savons que nous devons préserver cette paix qui nous a été transmise comme le bien le plus précieux. C'est pourquoi, nous devons également rendre hommage à tous les soldats de notre armée, qui œuvrent aujourd'hui pour notre sécurité et pour la paix dans le monde.



REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Nous vous informons du lancement d'un projet de refonte complète du site internet de la commune, du début mai à la fin juillet. L'opération consiste à restructurer son contenu et d'en clarifier la présentation. L'objectif est de faciliter les mises à jour de cet important outil de communication par le secrétariat de la mairie.

A cette occasion, quelques problèmes techniques temporaires peuvent survenir avec le site internet actuel. Nous nous excusons par avance pour ces éventuels désagréments et vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour conserver une communication fluide.

CONCOURS DE PHOTOS

vos contributions seront les bienvenues !

Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons offrir aux habitants d'Armoy la possibilité de voir leurs photos postées sur le nouveau site internet de la commune à travers un concours de photos. Pour cela, n'hésitez pas à nous transmettre vos photos du chef-lieu, de ses lieux-dits, de sa campagne et/ou de ses forêts... Il n'y a aucun lot à gagner, hormis le plaisir de partager et la satisfaction d'avoir contribué à faire vivre la mémoire et l'identité d'Armoy.

Pour ce concours, différentes catégories ont été créées :

- Anciennes (i.e. avant 1950)
- 1950-1970
- 1970-2000
- 2000-2020
- Récentes



Pour chacune de ces catégories, nous accueillons vos photos historiques, artistiques, insolites et/ou humoristiques. Dans la mesure du possible et si vous le souhaitez, nous pourrions y ajouter un commentaire ainsi que votre nom en tant que contributeur.

Merci de nous faire parvenir vos photos :

- de préférence, par e-mail : armoyvillage@gmail.com
- ou directement auprès du secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture au public.

Merci à tous !



Le D'JOSS Bar

13 rue de la mairie • 74200 le Lyaud
Tél : 04 50 73 38 46
 Restauration le midi : du lundi au samedi
 Restauration le soir : vendredi & samedi
 Dépôt de pain • Presse

ATELIERS "MASSAGE" À L'ÉCOLE LE LYAUD-ARMOY

Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Céline, j'ai 2 enfants de 4 et 9 ans, j'habite Armoys depuis 11 ans et suis logicienne de profession.

Je suis membre de l'association MISA (Massage In School Association), instructrice du programme MISP (Massage In School Program) et propose des interventions bénévoles de massages entre enfants dans les écoles et les centres aérés.

Peux-tu nous parler de cette association ?

Elle a été créée en 1999 par Mia Elmaster, Suédoise et Sylvie Héту Québécoise. Elle s'est développée depuis dans plus de 40 pays à travers le monde et propose -entre autres- une "routine" de massage pour les enfants de 4 à 12 ans avec des mouvements simples et ludiques.

La "routine" est complétée avec des activités en lien avec le toucher.

Peux-tu nous expliquer en quoi consiste ces "massages" ?

Les enfants se massent entre eux sur les vêtements ; sur la tête, la nuque, les épaules, les bras et les mains. Avant le massage, les enfants se demandent la permission et après le massage, ils se remercient. L'instructeur guide les mouvements.

Qu'est-ce qu'il est important pour toi de transmettre avec ces ateliers ?

Dans nos sociétés occidentales, le rapport au toucher est parfois tabou ou ambigu ; et est souvent peu exploité dans nos apprentissages, alors qu'il est primordial dans nos relations humaines.

Je trouve important de permettre aux enfants d'expérimenter ce sens simplement, sans enjeu, dans un esprit d'écoute et de respect de l'autre.

L'enfant est invité à exprimer ses ressentis et à s'adapter à ceux de sa/son camarade. Par exemple, il doit adapter son geste pour le rendre agréable à la personne qui est massée.

Peux-tu nous parler des ateliers que tu proposes à l'école d'Armoys-Le Lyaud ?

J'interviens les jeudis soirs en périscolaire lorsque le protocole sanitaire en vigueur le permet.

En fonction du protocole en place au moment des séances, les groupes sont de 10 à 20 enfants en moyenne, de 4 à 11 ans. Certains viennent pour la 1^{ère} fois, d'autres sont des "habitués".

Je propose des ateliers découverte de 35 à 40 minutes.

Il est important de rappeler que ces ateliers sont facultatifs. Seuls les enfants volontaires participent. Si cela est possible, des interventions dans les classes pourront également être proposées à la rentrée.

Quelles sont les réactions des enfants ?

Les enfants réagissent différemment en fonction de leur sensibilité, de leur vécu, de leur caractère, du groupe....

Certains sont dans un état de détente profond, certains restent un peu plus en "alerte" mais participent avec enthousiasme, d'autres disent qu'ils n'aiment pas les massages mais souhaitent quand même emporter avec eux les supports que je distribue, ou que je leur prête à la fin d'un atelier une balle de massage...

L'objectif pour moi est atteint lorsqu'ils expérimentent par eux-mêmes, que ce soit dans le cadre des ateliers ou à la maison avec leurs proches.

Qu'est-ce qui te motive à proposer ces activités ?

Je suis passionnée par les effets bénéfiques du toucher sain sur notre bien-être.

Je suis une jardinière : je plante des graines avec les enfants pour que l'on participe ensemble au développement d'un environnement plus humain, altruiste et bienveillant.

Je tiens à remercier les enfants pour leur participation aux ateliers et aussi les membres du SIVOM qui rendent ces échanges et rencontres possibles.





Feu volontaire en pleine nuit dans la mangeoire des vaches.



Ruches condamnées à l'aide de vieilles chaussettes, canettes et bouteilles.



Déposer, abandonner, jeter ou déverser tous types de déchets sur la voie publique sera sanctionné par une amende pénale de 135 €.



PARTNER CHAUFFAGE
**DÉPANNAGE
INSTALLATION**
Z.A. du Gotay - 74500 LARRINGES
Tél. 04 50 70 58 81

PETITJEAN
Christophe
SARL
**Ferblanterie
Cuivrerie**
5, chemin de la Parre - 74200 Thonon les Bains
Tél. 04 50 73 99 68 - Fax 04 50 81 03 91 - Port 06 03 82 60 14
Site 443 522 511 000 15

ossature bois
charpente
couverture



particuliers
entreprises
collectivités

Ensemble, construisons l'avenir



84, route du Lac - 74550 ORCIER - Tél. 04 50 73 91 23 - info@favrat.fr
www.favrat.fr

Les associations de la commune d'Armoiy qui sont au nombre de 13 permettent à notre village d'être très actif et attractif. La crise sanitaire a depuis un an malheureusement fait qu'elles ont du ralentir ou stopper leurs activités pour certaines. Nous leur souhaitons à toutes une bonne reprise de leurs activités et espérons que les manifestations restantes pourront avoir lieu. Vous pouvez les rejoindre ou demander des renseignements aux adresses jointes. Merci à elles et à leurs bénévoles pour leur investissement.

AS ARMOY-LE LYAUD

Président
M. BEL Louis
06 45 94 03 12
louis.bel@live.fr
Mme MESTRINARO
secrétaire
06 78 77 75 33

ASSOCIATION DE CHASSE ARMOY

Président
M. FROSSARD Patrice
04 50 73 97 63

FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD

Président
M. FIAMMINGO Roger
0651137236
mardi Matin de 9h à 12h
Secrétaire
Mme MATTER Hélène
foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ARMOY-LE LYAUD

Présidente
Mme Aurore GUYON
06 82 47 40 41
ape.armoylelyaud@gmail.com

TENNIS CLUB ARMOY-LE LYAUD

Président
M. DUPRAZ Guillaume
06 10 97 43 93
gdtennis@hotmail.fr

COMITE DES FÊTES D'ARMOY

Présidente
Mme BERNARD Nanou
04 50 70 79 73
comiledesfetesdarmoy@gmail.com

CLUB DU TROISIÈME AGE

Président
M. WATRIN Jacky
06 25 30 41 93

ASSOCIATION "GOUTTE DE VIE" DES DONNEURS DE SANG ARMOY-LE LYAUD

Président
M. VULLIEZ André
06 85 28 41 96
04 50 71 78 25
andre.vulliez74@gmail.com

ASSOCIATION JED TOGO

Président
M. TONYEDJI Yao
06 59 70 44 75
tonyedjiyao@gmail.com
06 26 55 80 88
57 avenue de Champagne
Close de Josephine
74200 THONON
jedtogoassociation@gmail.com
www.jedtogo.org/

FESTIVAL DE THÉÂTRE

Présidente
Mme MARCLAY Jocelyne
armoyfestival@orange.fr
http://www.festival-theatre-armoy.fr/

ÉCOLE DE MUSIQUE ARMOY-LE LYAUD

Présidente
Mme PERILLAT Marion
musiquearmoylelyaud@gmail.com
06 86 57 17 40

INCROYABLES COMESTIBLES

Présidente
Mme ROCHETEAU Elisabeth
incroyablescomestiblesleman74@ntymail.com
http://incroyablescomestiblesleman74.chablaispermaculture.fr
06 74 96 01 26
Incroyables comestibles armoy/Le Lyaud
Mme COMTE Arlette
création d'espaces de nourriture à partager
06 61 78 33 65
ateliers jardin au naturel
grainothèque de la bibliothèque d'Armoiy
Éthique : partage/respect du vivant/convivialité
coordonatrice et inscription sur whatsapp Armoiy
Mme Elisabeth ROCHETEAU

ARMOY PATRIMOINE CADRE DE VIE

M. VOLMER Patrick
armoy.apv@gmail.com

DN METALLERIE



Métallerie - Ferronnerie - Motorisation
Tous travaux Acier - Inox - Alu

597 Rte des Blaves - ZI de Noyer - 74200 Allinges
Tél. 06 14 13 29 79 - contact@dnmetallerie.com
www.dnmetallerie.com

Certifié **KNX**

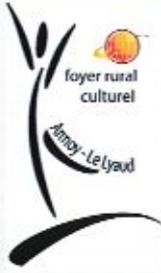
sarl **DANTONY ELECTRICITE**

- Alarmes
- Interphone
- Domotique
- Automatisme de portails
- Chauffage électrique

129C, chemin de la Folle, sur Lornaz
74200 ARMOY - Tél. 06 27 13 42 17
dantony.electricite@yahoo.fr

B C MENUISERIE - AGENCEMENT
RÉNOV' CHARPENTE - ESCALIER
artisan
Bruno COUEDEL
Soudesau Patkulles Spalte Entrepôts

165 ch. des Jardins - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 60 39 - Fax 04 50 71 94 45
bruno-couedel@wanadoo.fr



FOYER RURAL ARMOY/ LE LYAUD

Dire que cette saison 2020-2021 fut compliquée est un doux euphémisme ! Les espoirs après la reprise de septembre ont été vite douchés : Deux autres reconfinements... La galère pour tout le monde.

Entre les gouttes, le Foyer et ses animateurs ont fait ce qu'ils ont pu, avec des ouvertures très partielles et des casse-têtes quant à ce qui était autorisé ou non (enfants ou adultes ? nombre maximum ? dedans ou dehors ? sans matériel ?), l'avis des autorités a été souvent sollicité. Quand ce fut possible, les animateurs, très investis, ont proposé des cours en ligne, merci à eux.

Le bureau du Foyer est bien conscient que ce n'était pas toujours facile pour les adhérents, certains n'ayant pas d'accès internet par exemple. Il semble que les activités vont pouvoir reprendre à partir du 19 mai, croisons les doigts. En fin de saison, un bilan sera fait et un remboursement sera effectué pour chaque adhérent au prorata des cours qui n'ont pas pu être rattrapés ou suivis en ligne. Merci aux municipalités et conseil départemental, pour leurs subventions !

Optimistes, nous commençons à préparer la saison

prochaine, avec les mêmes activités hebdomadaires proposées plus deux nouveautés : Espagnol (avec Marielle Fernandez-Hugonin, qui assurera aussi l'activité anglais à la place de Florence May qui nous quitte pour d'autres projets), et cirque (avec Franck Devaux) pour les enfants de 5 à 11 ans.

Nous vous attendons nombreux pour les inscriptions de la saison 2021-2022 qui se dérouleront :

- Samedi 4 septembre de 9 h à 11 h 30 (vous pourrez rencontrer les animateurs) et de 14 h à 16 h 30, salle polyvalente d'Armoys.
- Mercredi 8 septembre de 17 h à 19 h, salle de réunions sous la mairie d'Armoys.
- Tous les mardis de 9 h à 12 h, lors des permanences du foyer, salle de réunions Armoys.

L'exposition artisanale d'automne, qui n'avait pu se tenir l'an dernier, est programmée les 23 et 24 octobre... si le ciel ne nous tombe pas sur la tête. Artisans amateurs, visiteurs, préparez-vous !

Hélène assure la permanence du Foyer tous les mardis de 9 h à 12 h (hors vacances scolaires), salle derrière la mairie d'Armoys. 06 51 13 72 36
foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

ÉCOLE DE MUSIQUE

L'année musicale 2020-2021 de l'école musicale intercommunale l'Echo du Haut Chablais touche à sa fin, en ce mois de juin.

Certains professeurs ont pu reprendre en présentiel et ceci a été fort apprécié.

Nous allons rembourser en partie certains élèves qui n'ont pu suivre en distanciel sur la longue durée et les élèves des cours collectifs, cours qui ont été longtemps suspendus.

Nous espérons de tout cœur que l'année 2021-2022 sera une année tout simplement standard, et sereine, avec une belle audition et une très festive fête de la musique, dans nos villages !

Nous remercions les mairies de Le Lyaud et d'Armoys pour leur indéfectible soutien, ainsi que le département. Nous avons gardé bien au chaud nos idées nouvelles, nos projets qui se sont vu freiner malheureusement bien vite, et espérons pouvoir partager avec vous cette dynamique, sous peu.

Faites vous connaître pour intégrer le bureau (nécessaire soutien logistique à l'équipe pédagogique), comme bonne volonté, même ponctuelle !



Nous remercions les professeurs : Elisabeth, Olivia, Florent, Florian et David pour leur investissement et leur persévérance, nous remercions également les parents qui ont dû encadrer et gérer ces cours en Visio et enfin nous félicitons les élèves qui ont redoublé d'effort pour continuer leur apprentissage.

Nous pouvons déjà annoncer que les cours d'éveil musical se poursuivent dès septembre 21.

Retrouvez sur notre page Facebook et en affichage communal, notre date d'inscription pour l'année prochaine.

Au plaisir de vous retrouver, bel été à tous.

AS LE LYAUD-ARMOY

Même provisoire c'est la reprise pour les footballeurs.

- Après une saison blanche, sans championnat, sans entraînement sans réunion de comité.
- Chacun concerné par le confinement, l'autorisation de reprendre l'entraînement est arrivée réjouissant joueurs, éducateurs et dirigeants le tout dans une ambiance conviviale tout en respectant les gestes barrières.
- Les stades ont retrouvé leurs animations celui d'Armoiy plus particulièrement puisqu'il vient d'être sécurisé après l'abattage des pins dangereux, merci à la municipalité.
- Des stages, des tournois et des matchs amicaux sont prévus pour meubler cette fin de saison et surtout pour préparer la saison prochaine qui on espère pourra aller à son terme. (Reprise des championnats officiellement en septembre).
- Saison marquée, hélas par l'absence du tournoi des jeunes, de la fête de l'été qui permettaient d'assurer les besoins financiers du club.

La très bonne gestion antérieure et l'apport de subventions exceptionnelles des deux municipalités ont permis d'atténuer le déficit en attendant des jours meilleurs.

Bon été à tous, prenez un bon bol d'air et rendez vous (si tout va bien) cet automne autour des terrains de foot.



TENNIS

Une activité qui permet de profiter de l'air frais et de la lumière est bénéfique à la fois pour l'organisme et pour l'humeur. Notre association Tennis club Armoiy Le Lyaud a pour double objectif de proposer l'apprentissage d'une activité sportive conviviale et d'animer la vie de nos villages par la pratique du tennis et ainsi favoriser la convivialité, le rapprochement de ses habitants.

En tant qu'activité extérieure encadrée en respectant l'application du couvre-feu et dans le protocole sanitaire en vigueur (2 m de distanciation), nous avons pu maintenir une activité régulière. Le tennis reste un sport qui fait autant rêver les parents que les enfants dès l'âge de 5 ans. Cette saison 2020/2021, la saison a été impactée par une baisse des effectifs.

La volonté de l'association est d'apprendre en s'amusant avec des cours qui se déroulent le mercredi après-midi.

Pour ceux qui commencent à jouer au tennis, prise de contact avec la raquette et apprentissage des règles de jeu et techniques de base (coup droit, re-

vers, volée, service).

Vient ensuite l'amélioration de la technique ainsi que l'apprentissage des différentes tactiques de jeu, pour faire des matchs et se confronter aux autres, tout en s'amusant.

Les cours de tennis reprendront le mercredi 1^{er} septembre 2021.

La possibilité de pratiquer une activité en plein air, a amené beaucoup de nouveaux adhérents à rejoindre l'association pour jouer librement en bénéficiant des 2 courts extérieurs de nos 2 communes.

Tarifs à l'année :

- 50 € pour une adhésion couple ou famille.
- 35 € pour une adhésion individuelle.

(Pour tous renseignements et inscription : gatennis@hotmail.fr ou au 06 10 97 43 93).

Guillaume Dupraz

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes espère vous trouver, vous et vos proches en bonne santé.

Vous nous avez manqué !

Pour les nouveaux arrivants à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre belle commune, voici les manifestations que le Comité des Fêtes organise :

- CARNAVAL des ENFANTS - février
- FÊTE DE LA MUSIQUE - juin
- REPAS DANSANT - début octobre
- FÊTE DE LA CHÂTAIGNE - fin octobre
- NOËL DES ENFANTS - fin décembre.



Nous vous avertirons des manifestations que nous pourrions organiser.

Vous trouverez toutes les informations : sur le site de la mairie, par affiche, sur Facebook "Armoiy village".

Nous avons hâte de tous vous retrouver pour partager, comme les autres années, des moments de convivialité, des moments de joie et de bonne humeur.

A très bientôt.

APE

L'Association des Parents d'Elèves de l'école d'Armoiy Le Lyaud, habituellement, organise une dizaine de manifestations tout au long de l'année dont le loto, la belote, les lasagnes à emporter, le vide grenier, ... Cette année, avec les restrictions sanitaires, seulement 5 manifestations ont pu être menées :

- Les calendriers avec les photos des enfants du groupe scolaire d'Armoiy Le Lyaud illustrés par Elodie BALANDRAS.
- La vente de pain d'épices de FORTWENGER qui a remporté un franc succès.
- Les sapins de Noël en Décembre avec retrait sur RDV.
- Les serviettes de bain avec les dessins de tous les élèves de l'école.

L'APE a fini son année avec la kermesse des enfants. Malgré le port du masque et malgré la pluie quasi

CLUB DU 3^E AGE

Le Club du 3^e âge d'ARMOY se réunit chaque mardi de 14 h à 17 h, pour jouer à divers jeux de société (belote, scrabble, diamino...) avec un petit goûter vers 16 heures.

Nous nous référons à votre courrier du 26 avril, relatif à l'activité des diverses associations.

En ce qui concerne notre club du 3^e âge, longtemps florissant, nous constatons une "usure" qui n'assure pas sa pérennité.

Nous avons tenté de le relancer mais sans succès.

Au cours d'un repas des anciens, nous avons lancé un appel, puisque c'était une occasion rêvée de contacter un maximum de personnes. En vain...



présente toute la journée, les familles se sont retrouvées au Champ Dunant au Lyaud. Les enfants ont pu faire de la pêche aux canards, des tatouages, des tir à l'arc, des parcours les yeux bandés, de l'initiation à la zumba, du poney... Tandis que les parents ont pu se restaurer à la buvette et au barbecue. En dépit du mauvais temps, les glaces ont été appréciées.

Notre Assemblée Générale se tiendra fin septembre pour faire le bilan de cette petite année. Nous avons besoin de nouveaux membres car, comme chaque année, certains parents quitteront l'association du fait de l'entrée au collège de leur enfant.

L'APE vous souhaite un bel été avec vos proches et espère vous retrouver toutes et tous dès septembre 2021.

Contact APE : ape.armoylelyaud@gmail.com

ACCIDENT DE BARBECUE : COMMENT L'ÉVITER ?

Avec l'arrivée du beau temps, la saison des barbecues est ouverte.

Moment de convivialité et de partage, le barbecue n'est pourtant pas sans danger.

Voici 5 conseils pratiques pour vous en servir au mieux et éviter les accidents et les brûlures graves.

En France, selon le ministère de la Santé, 200 accidents sont provoqués chaque année par l'utilisation d'un barbecue. Les principaux risques encourus par cet appareil de cuisson sont l'incendie et les brûlures. Les conséquences peuvent être fatales si certaines mesures préventives ne sont pas appliquées ! Voici des conseils pour les éviter.

1. TENEZ VOS ENFANTS ÉLOIGNÉS DE LA ZONE DE CUISSON

En effet, sur les 200 accidents de barbecue qui surviennent annuellement, 15 % touchent les enfants. Il est donc important de s'assurer que les enfants sont hors de portée avant même de préparer le barbecue et d'allumer le feu.

Éloignez aussi les animaux de compagnie : un chien trop gourmand peut provoquer bien des dégâts ! Veillez donc à ne pas laisser l'appareil, seul, sans surveillance.

2. RESPECTEZ LES RÈGLES D'UTILISATION DU BARBECUE

L'appareil doit être placé à l'extérieur, dans un espace dégagé, à l'abri du vent et surtout loin d'objets combustibles. Il doit être situé dans un périmètre de sécurité à deux mètres des végétations et être disposé sur une surface plane et stable.

Enfin, soyez toujours prévoyant en cas d'incendie : ayez toujours à votre portée un moyen d'extinction (sable, extincteur, source d'eau, arrosoir...).

3. L'ALLUMAGE DOIT ÊTRE EFFECTUÉ AVEC PRÉCAUTION

Restez à distance du feu au moment de l'allumage. Il est conseillé d'utiliser des allumettes de grande taille : ainsi vous n'aurez pas à approcher vos mains trop près du grilloir. Par ailleurs, n'utilisez jamais de liquides inflammables (essence, alcool à brûler, pétrole...) pouvant provoquer un jet de flammes.

À la place, utilisez des blocs d'allumage. Ne soufflez pas sur le feu : des flammèches risqueraient de vous atteindre. Et privilégiez du charbon de bois ou du

bois naturel pour l'allumage plutôt que du bois de récupération de type "cagette". Celui-ci est souvent traité et peut dégager des fumées toxiques lors de la combustion.

Bon à savoir

Quand on lance un barbecue, il vaut mieux éviter les vêtements amples ou en fibres synthétiques. Il est important de ne pas conserver de boissons alcoolisées à proximité du barbecue, l'alcool pouvant s'enflammer. Enfin, l'usage de gants et d'un tablier est vivement recommandé.

4. LA CUISSON DOIT ÊTRE SURVEILLÉE

Elle se fait toujours à la braise, pas à la flamme ! Car la cuisson au barbecue peut produire des substances cancérigènes quand les aliments sont en contact avec les flammes.

C'est ce qu'on appelle les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Quelques conseils doivent être appliqués pour les éviter. La grille de cuisson doit être située au minimum à 10 cm de la source de chaleur.

En effet, les viandes grasses produisent des gouttes de graisse qui, sur les braises, peuvent raviver des flammes, favorisant ainsi la formation des HAP.

En cas d'accident

Si une personne est en feu, plaquez-la au sol pour étouffer les flammes et roulez-la dans une couverture si vous en avez une à proximité en matière non synthétique. Puis, appelez immédiatement le Samu (15) ou les pompiers (18). Avant leur arrivée, ne déshabillez jamais la personne, vous pourriez aggraver les lésions.

5. L'APRÈS BARBECUE, ÉTAPE SOUVENT NÉGLIGÉE MAIS NÉCESSAIRE

Après la cuisson, le charbon du bois continue à brûler durant des heures. Éteignez le barbecue avec du sable sec plutôt qu'avec de l'eau. Et gardez en tête que le sable n'élimine pas la chaleur, les braises restent donc brûlantes.

Ne manipulez pas un barbecue encore chaud et ne quittez pas les lieux avant d'être sûr que les braises soient totalement éteintes.

COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES DE TIQUES ?

Une équipe du CNRS a démontré en 2008 qu'en raison du réchauffement climatique les tiques sont de plus en plus nombreuses et s'attaquent davantage à l'homme. La piqûre d'une tique est indolore car la tique injecte des substances anesthésiantes dans la peau. Elle peut rester accrochée à son hôte et se gorger de sang pendant plusieurs jours...

Pour éviter les morsures, lors d'une promenade ou randonnée en forêt, voici quelques conseils de prévention :

- **Porter des chaussures fermées et des vêtements couvrant** la totalité de votre corps. Ne pas hésiter à rentrer votre pantalon dans vos chaussettes et à porter des chaussures fermées.
- **Porter un chapeau.**
- **Enduire les parties non couvertes de la peau d'un produit répulsif** contre les insectes.
- **En balade**, rester sur les sentiers en prenant soin d'éviter les endroits susceptibles d'être habités par les tiques. Éviter de marcher au milieu des herbes hautes, des buissons et des branches basses.
- **Après toute exposition**, contrôler minutieusement l'ensemble du corps pour vérifier qu'aucune tique n'y soit fixée et porter attention aux zones sensibles : paupières, derrière les oreilles, cuir chevelu, aisselles, plis, pubis, nombril. Même topo pour les enfants qu'il faut passer à la loupe de la tête aux pieds pour s'assurer qu'aucune tique ne soit restée accrochée.
- **Examiner régulièrement** vos animaux de compagnie, et éviter de dormir avec.
- **Tondre les pelouses régulièrement** et se débarrasser des déchets végétaux permet de limiter la prolifération des tiques.

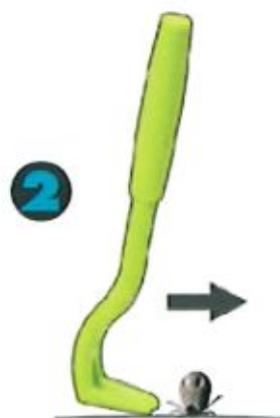
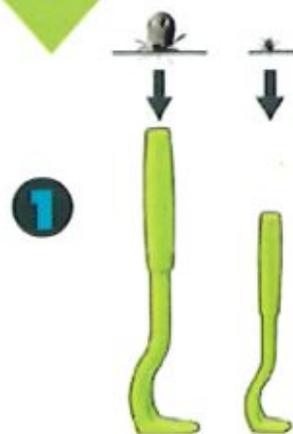
• La tique n'a ni yeux ni tête mais est pourvue d'un rostre, un dard qui pénètre la peau comme un harpon. En même temps que les substances anesthésiantes, la tique sécrète une sorte de colle qui l'aide à maintenir le dard à l'intérieur de la peau. Voilà pourquoi il ne faut pas tirer sur la tique pour l'enlever, car ainsi on risque d'arracher les pièces buccales du reste du corps de l'acarien. Il faut tourner, dévisser la tique (avec un tire-tiques ou avec ses doigts) et désinfecter le site de piqûre après avoir enlevé la tique.

Où se trouvent les tiques ?

Que ce soit dans les forêts de l'est ou les parcs parisiens, les tiques sont partout en France ! Où exactement ? Dans les forêts, les parcs, les jardins... En fait, dans tous les lieux où l'on trouve des herbes hautes et/ou des feuilles mortes. C'est pourquoi il est préférable de se promener au centre des chemins et d'éviter de s'allonger directement sur le sol.



COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la Covid 19 le CCAS de la commune d'Armoys a continué, à deux reprises (février/mars et avril), comme il l'avait déjà fait fin novembre et début décembre, à contacter les personnes âgées de plus de 65 ans s'étant déclarées auprès de la mairie comme étant vulnérables. Toutes ces personnes ont été contactées et avisées que le CCAS de la commune répondrait présent que ce soit aussi bien pour des aides à la constitution de dossiers administratifs divers, d'aide dans le cas d'isolement pour raison de Covid, d'incapacité de pouvoir se déplacer pour des raisons alimentaires ou médicales en cas d'absence de la famille. Des propositions d'aide à l'inscription à la vaccination ont été également proposées avec, éventuellement, le transport pour s'y rendre.

Nous avons pu constater au travers de ces contacts que les aînés de notre village étaient très entourés par leurs familles, ce qui est rassurant.

Nous avons également, lors de ces différents contacts, détecté des personnes fragilisées au niveau santé et plus particulièrement sur la mobilité.

A la demande du CCAS, des dossiers d'aide personnalisée aux personnes âgées (APA), ont pu être établis par une assistante sociale de secteur et envoyés aux services sociaux du département.

Des signalements auprès des services sociaux départementaux ou de secteur, ont pu être faits pour renforcer des aides déjà existantes.

Vous trouverez ci-joint une note explicative sur le CCAS et son utilité.

Nous restons à votre écoute, vous pouvez nous contacter pour prendre rendez-vous :

- soit en appelant le secrétariat de la mairie
- soit par mail à mairie@armoy.fr

Vous pouvez également contacter directement l'assistante sociale de secteur :

Madame GOULIELMAKIS auprès de son secrétariat situé à Thonon-les-Bains : 04 50 33 23 98.

Prenez bien soin de vous

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU C.C.A.S.

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient.

ORGANISATION DU CCAS

À la tête du CCAS on trouve le maire de la commune, qui le préside de plein droit.

Les représentants :

- 4 personnes du Conseil Municipal ;
- 4 personnes extérieures et résidentes de la commune.

Le CCAS est cependant distinct juridiquement et financièrement parlant. Il dispose de son propre budget, séparé de celui de la commune qui le finance en grande partie (sachez qu'1/3 des recettes de concessions au cimetière servent à le financer).

Tous les membres du CCAS sont désignés en respectant le principe de parité hommes-femmes.

LA MISSION DU CCAS

Le rôle des CCAS est de mettre en lien les personnes âgées avec les prestations sociales locales qui peuvent leur être utiles. Les aides financières comme :

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou l'aide sociale à l'hébergement (ASH) en font partie.

L'APA permet de rester à domicile en bénéficiant de l'aide d'un proche aidant ou d'un professionnel de l'aide à domicile (ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), Familles Services... - organismes à contacter directement et en partie payants)

L'ASH (aide sociale pour l'hébergement) aide à financer l'hébergement de la personne âgée dans un établissement dédié.

Les membres des CCAS peuvent aussi, plus simplement :

- aider les personnes âgées ou handicapées à remplir les formulaires administratifs nécessaires à ces demandes d'aides et en effectuer le suivi.
- Leur rendre visite lors des épisodes sécheresse
- Les contacter et les aider lors d'une situation difficile (pandémie covid par exemple).

Pour les personnes handicapées nous sommes obligés de passer par la gérontologie.

Pour les jeunes nous devons uniquement les informer de passer par les différents points jeunesse de THONON.

Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune, comme par exemple les distributions alimentaires (Voir avec l'agglomération) ou les secours d'urgence.

Pour info

Il existe également le CIAS, (centre inter communal d'action sociale).

Il permet aux communes de pouvoir se regrouper en créant un établissement public intercommunal. Une telle disposition donne la possibilité aux communes de se concerter et d'intervenir à une plus grande échelle grâce à un élargissement du territoire et à une augmentation des moyens financiers.

COMPOSITION DU CCAS D'ARMOYS

Membres du Conseil

Président : M. BERNARD Patrick
 Vice Présidente : Mme SIEGER Martine
 M. PARSY Serge
 Mme ABDOUN Martine
 Mme BEAU Estelle

Membres Extérieur

Mme COCHARD Thérèse
 M. MILLET Jean-Louis
 M. VOLMER Patrick
 Mme GHIO Marie-Jo

Juste pour vous...

LA PAGE JEUX



Le repas du Frelon

Jeu dès 6 ans

Complète cette grille avec les aliments préférés du frelon pour découvrir le nom de la famille d'insecte à laquelle il appartient.

1

2

3

4

5

Réponse: le frelon appartient au genre «Vespa» ou «mégachile». La majorité de ces insectes (frelons, guêpiers, talocs, bombarde, cabriolans) est originaire d'Asie mais se répand sur plusieurs continents (dont l'Europe). 1. SEVE / 2. MIEL / 3. FRUITS / 4. PAPILLON / 5. SAUTELETTE

Compost ou poubelle?

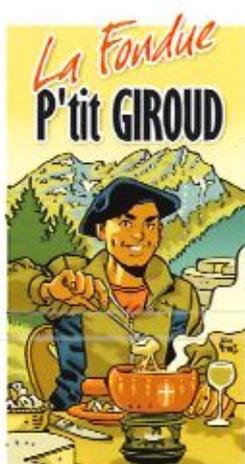
Jeu dès 3 ans

Grâce au labyrinthe, trouve le bon endroit pour jeter tes déchets.

Réponse: carcasse poisson = poubelle ménagère / bouteille de lait = poubelle bleue / végétaux secs et tiges de légumes = compost / mouchoir = compost / carton de lait = poubelle bleue / végétaux frais et légumes = compost.

FROMAGERIE

3565, Chef-lieu - 74200 Armoiy



BOUCHERIE D'ARMOY

04 50 17 49 91

Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.



BELLA PIZZA

300, chemin Rural d'Armoiy au Chanal 74200 Armoiy.

06 10 66 28 31

Ouvert du mercredi au dimanche de 18 h à 21 h 30.

Vente à l'emporter de pizzas.

VIVAL

04 50 73 98 22

Ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 7 h 30 à 12 h. VIVAL fait également point-relais.

Pensez à vous offrir une douceur en venant chercher vos colis !



ÉCHO DES MONTAGNES

04 50 73 94 55

Un hôtel-restaurant authentique proche de Thonon-les-Bains.



BOULANGERIE

Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 6 h 30 à 12 h.



Nos voisins les lyaudins :

D'JOSS BAR

13, rue de la Mairie

74200 Le Lyaud

04 50 73 38 46

Bar, restauration, vente à l'emporter...

Le point de poste est également un des services proposés, à deux pas d'Armoiy, pensez-y !



LE MARCHÉ du Lyaud tous les samedis matin, avec des produits locaux.

Et bientôt, plus encore...

Pensez à vos commerçants pour les fêtes et suivez-les sur leurs pages Facebook afin de ne rien rater !

État Civil

NAISSANCES

LOUBET Victoire	née le 20/12/2020
RADUREAU Jeanne	née le 08/01/2021
CARREL Maé	né le 15/02/2021
BERNEDO Sophia	née le 18/02/2021
CALLOT Jaya	né le 27/02/2021
MONTOIS BOSREDON Kiara	née le 22/04/2021
PLANCHAMP Amanda	né le 07/05/2021
HERGAULT MIGNON Zaion	né le 21/05/2021
LORTSCH Alix	né le 25/05/2021
GARNIER Andréa	née le 12/06/2021
ENNAHDI Mia	née le 16/06/2021

Erreur dans le précédent bulletin :
Magalie Maéva MOREL-CHEVILLET.
Toutes nos excuses aux parents.

DÉCÈS

GROBEL Marcel	28 octobre 2020 à THONON-LES-BAINS
FABRE André	23 novembre 2020 à LA TOUR
ALPHONSE Claude	15 décembre 2020 à THONON-LES-BAINS
BIRRAUX Melchiora (née VIDAL)	10 janvier 2021 à ANNEMASSE
BIRRAUX Jean-luc	16 janvier 2021 à CONTAMINE/ARVE
CHATELAIN Laurent	15 février 2021 à EVIAN-LES-BAINS
MOREL-CHEVILLET Nicole (née ARVIER)	30 mai 2021 à THONON-LES-BAINS

Bella' Pizza
et Confiserie

1, rue des Ursules - THONON
04 50 71 97 27
ouvert 17h de 11h30 à 14h30 et de 18h30 à 22h
le vendredi et samedi jusqu'à 22h30

6, rue de l'Église - EVIAN
04 50 49 75 02
ouvert 17h de 11h30 à 14h30 et de 18h30 à 22h
le vendredi et samedi jusqu'à 22h30

571, route de Bonnatrait
SCIEZ-BONNATRAIT
04 50 72 12 94
ouvert 17h de 11h30 à 14h30 et de 18h30 à 22h
le vendredi et samedi jusqu'à 22h30

3565 Chef-Lieu - ARMOY
06 10 88 28 31
ouvert le mercredi de 18h30h au dimanche
de 10h30 à 21h30 - le vendredi et samedi jusqu'à 22h30

PIZZAS
PLATS CHAUDS
SALADES

10 ANNIÉES D'ACTIVITÉ - 11 - OFFERTIC1
WWW.BELLA-PIZZA.FR

Vival
by Casino

SUPERETTE
Nouveau : Loto

- Épicerie, fruits et légumes
- Rayon bio
- Fromage coupe
- Produits locaux
- Presse
- Mondial relay
- Clés minutes
- Terrasse

3565, Chef-lieu - 74200 ARMOY
Tél. 04 50 73 98 22

Taxi Croix de Savoie
François PEYSSON

06 75 44 27 44

7/7 Transport Malades Assis **Aggréé**
(Hôpitaux Lyon, Grenoble...) Hospitalisation, Consultation

Proximité Hôpital de Thonon - 74200 THONON
francoispeysson@orange.fr
Commune rattachée : Arvey

9, avenue de Champagne
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 01 33
Fax 04 50 26 59 22
gilletfleurs@wanadoo.fr

**Gillet
Fleurs**



Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
INHUMATION • CRÉMATION • MARBRERIE

2, rue Charles-Buet
THONON-LES-BAINS

04 50 26 53 04
pfch@wanadoo.fr
pompesfunereschablaisiennes.com



LE CHALET
GÎTES EN PLEINE NATURE

Mondouville

Nicolas et Anne-Marie LOLLIOZ

Lieu de "P'tit Gîte"
74200 ARMOY
(à 3 km de Thonon)

Tél. 04 50 71 06 11
Fax 04 50 71 33 88
lpolloz@wanadoo.fr

FROMAGERIE
P'tit **GIROUD**

3565 Chef-Lieu - 74200 ARMOY
04 50 16 43 17
fromagerie.pitgiroud@gmail.com

NEXT VISION
LA REFERENCE
IMAGE & SON

BOSE | Panasonic | marantz | SPECTRA | B&W

5 Rue Marc Courriard 58 Avenue de Genève
74100 ANNEMASSE 74200 THONON LES BAINS
Tel : 04 50 36 37 88 www.nextvision.com Tel : 04 50 73 38 05

Allianz 

Laetitia LOLLIOZ
Agent Général
06 01 32 21 73

1, av. du Vernay - 74200 THONON
Tél. +33 (0)4 50 71 01 43 - lolloz.thononlesbains@allianz.fr
Orias n°16006216

Méchoui des Savoies
Cuisine à domicile

Vincent Meunier
74200 Le Lyaud
méchouidessavoies.com
Portable 06 11 87 74 63

- Réceptions, Mariages
- Baptêmes, Anniversaires
- Repas d'entreprise...

BEL & MORAND
DEPUIS 1974  **TRAVAUX PUBLICS**

403 E, route de la Gare Z.I. Mésinges - 74200 ALLINGES
■ Tél. 04 50 17 08 00 ■ sabmtp@wanadoo.fr

Société d'Installation et de Production d'Energie

S.I.P.E.

Construction réseaux électriques
Travaux souterrains et aériens - Eclairage public
Location de groupes électrogènes

Z.A.C. du Larry et 3, route d'Armoiy
74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 81 90 32 - Tél./Fax 04 50 81 40 24
E-mail : slpe.societe@wanadoo.fr

Le meilleur pour le sport

Un monde de vélo conseillé par des pros. Le sport... mais pas que. Montez haut, libérez vous des contraintes.

ANTHY / LÉMAN - Espace Léman 3
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

La Calèche
Chez Deville
BOULANGERIE - PATISSERIE

THONON 8, Bd Carnot - ARMOY Chef-lieu
04 50 71 16 93 04 50 73 94 58



40, route des Blaves - 74200 ALLINGES
Tél. 04 50 26 29 13
fillion.imprimerie@free.fr



ARMOY GARAGE
RENAULT sport

SARL MARCON / MERCIER
MECANIQUE + CARROSSERIE

LES COMBES • 74200 ARMOY
Tél. + 33 (0)4 50 73 95 09
armoygarage@wanadoo.fr



Éric VUAGNAT
et son Equipe

GÉRONNS VOTRE AVENIR

Toutes solutions d'assurances
Particuliers et Professionnels

10, av. du G^e-de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 65 75
chablais@agence-swisslife.fr

Tabac - Presse
Loto - PMU

Olivier et Annick MARTIN

1200, route de Noyer
74200 ALLINGES
09 61 26 04 77
mart.oliannick@orange.fr




G. DUBOULOZ
1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage
Magasin Avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tél. 04 50 71 14 65
Fax. 04 50 71 14 28

La Décoration
Magasin ZAC du Larry
74200 MARIN
Tél. 04 50 71 38 92
Fax. 04 50 70 27 81

www.dubouloz.net



SAS Électricité & Travaux Publics
DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Terrassements et VRD - Entretien des réseaux d'éclairage extérieur

285, route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64 - E-mail : degeneve.electricite@orange.fr

LA FERME DE TROSSY



FABRICATION FERMIÈRE DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE

90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
www.lafermedetrossy.com



EUROPE
SIGNALÉTIQUE

www.europesignaletique.com
Sabine et Patrick Froissart
04 57 43 64 16 - 06 10 61 01 70

- MARQUAGE ROUTIER
- VENTE ET POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE MOBILIER URBAIN
- MAGASIN DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS

Z.I. DES GRANDES TEPPE
40 RUE DU BRAFYEU - 74550 PERRIGNIER

contact@europe-signaletique.com

DOMIAL
Électroménager, image et son

DÉPANN'MÉNAGER

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.1@wanadoo.fr



Cabinet MIDROIT sarl

www.midroit-expertises.fr

Vous êtes un particulier
✓ Vous vendez / vous louez... Des diagnostics obligatoires sont à réaliser (Amiante, Métré, Plomb, Performance Énergétique, Électricité, Gaz)
✓ Réparations câbles chauffants
✓ Infiltrométrie / Test d'étanchéité à l'air / attestation RT 2012

Et bien d'autres prestations,
Renseignez-vous au 04 50 71 16 36 ou sarl.midroit@wanadoo.fr

Vous êtes une entreprise
Industrie / ERP
Contrôles réglementaires obligatoires
✓ Installations électriques et gaz
✓ Engins de levage
✓ Thermographie infrarouge

Boucherie d'Armo

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Benoît Favier-Bossion
3565 Chef lieu - 74200 Armo - Tél. 04 50 17 49 91

le Clos des Champs

Location de chambres
Studios et appartements meublés

M^e et M^{me} Coloud
3562, Chef lieu
74200 ARMOY

Tél. 04 50 17 33 74
Port. 06 80 89 31 10
le-clos-des-champs@orange.fr

Vos Ongles et moi

Prothésiste Ongulaire à domicile
74200 Armo
06 04 00 12 79



FINELEC
ELECTRICITE

INSTALLATIONS - DÉPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ

29, rue de la Mairie - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93
finelec.74@wanadoo.fr

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Il peut vous renseigner sur les démarches administratives concernant l'aide sociale (aide alimentaire, logement, perte d'autonomie).

Un rendez-vous peut être pris en mairie en vue d'une visite à votre domicile.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que tous types de travaux (clôture, abri, piscine,...) nécessitent une demande d'autorisation préalable en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

Tél. 04 50 70 57 68

Horaires d'ouverture :

lundi 14h - 17h30

mercredi 14h - 17h30

vendredi 16h30 - 18h30

samedi 10h - 12h

SIVOM (SERVICES TECHNIQUES, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE ET GARDERIE)

Tél. 04 50 73 97 84 - Fax 04 50 70 56 53

Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

ÉCOLES

École élémentaire et maternelle :

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice : 04 50 70 54 52

ENEDIS (DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ)

08 10 33 32 74 ou 30 74

DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

8h - 11h45 / 13h30 - 17h30

mardi : 8h - 11h45 / 13h30 - 18h

Fermeture hebdomadaire le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

<https://www.thononagglo.fr/53-dechetteries.htm#par1443>

Mail pour tout échange avec l'équipe municipale
armoyvillage@gmail.com

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04 50 36 11 02

(Bons-en-Chablais)

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Pôle Santé Armoys :

• Cabinet de kinésithérapie :

Thierry Coupeau : 04 50 73 78 53

• Orthophoniste :

Marielle Bluteau : 06 45 54 88 53

• Cabinet infirmier d'Armoys :

Johanna Gauch et Pascal Garino :

06 21 21 80 91

• Masseuse-kinésithérapeute :

Sylvie Beck-Mottet - Soins à domicile

06 78 86 68 60

SOS médecin : 3624

COVID-19 : armoycovid19@gmail.com

